

**SUJET : PSYCHIATRIE ARS DGS COLLECTIVITES TERRITORIALES PATIENTS-USAGERS  
FORMATION EVALUATION RECOMMANDATIONS CONGRES**

## **Création d'un centre national de ressources et d'appui aux conseils locaux de santé mentale**

(Par Marion HENRY, aux rencontres nationales des CLSM)

BORDEAUX, 19 janvier 2017 (APM) - Le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) a mis en place un centre national de ressources et d'appui aux conseils locaux de santé mentale (CLSM), qu'il a présenté jeudi lors des rencontres nationales des CLSM à Bordeaux.

Cette journée, intitulée "Le CLSM, une révolution tranquille", était la quatrième rencontre nationale et se déroulait à Talence, sur le campus de l'université de Bordeaux.

Lors de cette journée, les différents intervenants ont rappelé que deux textes donnaient un cadre au développement de ces structures: la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 a reconnu les CLSM comme des acteurs de l'organisation en santé mentale et l'instruction du 30 septembre 2016 a précisé leur rôle et leurs missions (cf APM VL2OF13V).

Ils ont aussi souligné le développement rapide des CLSM, qui sont passés de 10 en 2008 à 170 actuellement, comme l'a expliqué Jean-Luc Roelandt, directeur du CCOMS. Laurent El Ghazi, président d'Elus, santé publique & territoires (ESPT), a précisé que trois nouveaux CLSM se créaient chaque mois, alors que 70 seraient actuellement en projet.

Pour accompagner ce développement, le CCOMS a mis en place un centre national d'appui et de ressources dans la continuité des actions qu'il menait déjà jusqu'à présent.

Pauline Guézennec, chargée de mission au CCOMS, a expliqué que la loi de janvier 2016 a été "l'opportunité" pour le CCOMS de se développer en centre national. "Concrètement, il n'y a pas de révolution, [mais], c'est un moyen de mieux identifier le CCOMS, de valoriser ses actions et donner une lisibilité aux actions sur le territoire", a-t-elle fait valoir.

Un **site internet** sera mis en place d'ici la fin du mois ([www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org)), avec une **carte interactive** qui permettra d'obtenir les coordonnées et les spécificités de chaque CLSM.

Les partenaires de ce centre sont l'association ESPT, la plateforme nationale de ressources ateliers santé ville, mais aussi le Psycom, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le collectif national des semaines d'information en santé mentale.

Le centre national agira à deux niveaux (local et national).

**Au niveau local**, il pourra intervenir sur site, avec la présentation de la démarche CLSM aux acteurs locaux et la participation aux réunions de travail. Il pourra aussi transmettre des documents: outils (modèles de convention, chartes...), contacts, etc.

Pauline Guézennec a indiqué qu'un travail d'harmonisation était actuellement mené avec des agences régionales de santé (ARS) notamment Hauts-de-France, Ile-de-France, Paca et Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'harmoniser les outils et notamment les bilans d'activités afin de pouvoir faire une sorte de comparaison ou un état des lieux national harmonisé, a-t-elle expliqué.

**Au niveau national**, le centre devra mettre en place un réseau, des rencontres et des formations, rédiger des guides et des recommandations et valoriser la démarche CLSM dans les colloques nationaux et internationaux.

A plusieurs reprises, les intervenants ont rappelé que cette démarche était une spécificité française et que les pays comme le Canada, l'Espagne, l'Italie et la Belgique étaient très

intéressés par cette démarche.

Le centre est chargé aussi de piloter la formation nationale des coordonnateurs de CLSM. Elle se déroule en deux sessions (cinq jours, puis trois jours) à Nancy. A ce jour, 50 coordonnateurs y ont participé. La prochaine formation aura lieu fin mai/début juin 2017.

Le centre devra aussi informer les élus locaux à la démarche CLSM et organiser une sensibilisation pour les membres de CLSM.

### **Un guide sur les commissions d'analyses de cas complexes**

Un guide sera publié en février ou mars 2017 afin de donner des repères pour la mise en place d'une commission d'analyses de situations individuelles en difficultés.

Pauline Guézennec a expliqué que lors d'un dernier état des lieux mené en 2015, 80% des CLSM avaient mis en place des cellules de situations individuelles de cas complexes. Mais il y avait des "pratiques vraiment différentes et pas forcément très éthiques", a-t-elle rapporté.

L'objectif de ce guide sera de clarifier le cadre et les procédures de traitement des informations. Il s'agira aussi de "garantir les conditions de transmissions et d'échange des informations dans un souci d'équilibre et de respect du secret professionnel et d'obligation d'assistance à personne en danger avec le souci du droit des usagers et l'adhésion de celles-ci aux mesures les concernant".

Le guide a été rédigé avec l'aide de l'ARS Ile-de-France, de la coordinatrice d'un CLSM de Lyon, d'une juriste du CCOMS et du coordinateur du CLSM de Montreuil (Seine-Saint-Denis).

### **Projets 2017 et perspectives**

Parmi les projets du centre national de ressources et d'appui pour 2017, Pauline Guézennec a cité une rencontre régionale des coordinateurs CLSM en Rhône-Alpes/Auvergne qui devrait avoir lieu en septembre ou octobre, les journées "politique de la ville" et "santé mentale" dans les Hauts-de-France, la deuxième rencontre nationale des coordinateurs CLSM (qui a lieu vendredi à Bordeaux) et un nouvel état des lieux actualisé.

Parmi les autres perspectives possibles, elle a mentionné une formation des usagers pour "participer activement aux CLSM et aux instances de représentation", le développement de partenariats avec les universités et une démarche évaluative des actions mises en place par les CLSM.

mh/ab/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

MH5OK1CAS 19/01/2017 18:15 POLSAN - ETABLISSEMENTS

©1989-2017 APM International.